

Avis aux organisations participantes

Le 4 juin 2013

2013-020

MODIFICATION DES DROITS DE NÉGOCIATION D' ACTIONS Modification des droits du programme FLE

Des modifications au Barème des droits de la Bourse de Toronto (« TSX ») visant les droits afférents au programme Fournisseur de liquidité électronique (« FLE ») entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2013. Ces modifications harmoniseront la tarification du programme FLE et les droits établis en fonction du volume des niveaux supérieurs du registre continu d'ordres à cours limité (RCOCL), selon un droit de 34 mills du côté actif et un crédit de 31 mills du côté passif.

Les nouveaux taux applicables au programme FLE sont les suivants :

Droits : 0,0034 \$ par action active exécutée
Crédit : 0,0031 \$ par action passive exécutée

Toutes les autres modalités du programme FLE demeurent en vigueur. Veuillez vous reporter au Barème des droits ci-joint qui fait état des modifications qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

Pour toute question, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de compte TMX.

Emily Choi	416 947-4248
Brenda Cunnington	416 947-4241
Jeff Foster	416 947-4229
Monika Marcziova	416 947-4534
Stephanie Orloff	416 814-8848
Olga Trofimova	416 947-4355

À propos du Groupe TMX (TSX : X)

Les filiales principales du Groupe TMX exploitent des marchés au comptant, des marchés dérivés et des chambres de compensation couvrant de multiples catégories d'actifs, dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits énergétiques. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, TMX Select, le Groupe Alpha, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs, la Bourse de Montréal, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, la Natural Gas Exchange, BOX Options Exchange, Shorcan, Shorcan Energy Brokers, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des marchés d'inscription, des marchés boursiers, des mécanismes de compensation, des services de dépôt, des produits d'information et d'autres services à la communauté financière mondiale. Le Groupe TMX a son siège à Toronto et des bureaux ailleurs au Canada (Montréal, Calgary et Vancouver), dans des marchés clés des États-Unis (New York, Houston, Boston et Chicago), ainsi qu'à Londres, à Beijing et à Sydney. On trouvera plus d'information sur le Groupe TMX au www.tmx.com. Suivez le Groupe TMX sur Twitter, au <http://twitter.com/TMXGroup>.

An English version of this notice is available on our web site at www.tmx.com. Une version anglaise de cet avis est disponible sur notre site Web à l'adresse www.tmx.com.

Barème des droits de négociation d'actions En vigueur le 1^{er} juillet 2013

Droits d'installation ponctuels pour les nouvelles organisations participantes et les membres

Bourse de Toronto	Droits
Droits d'admission :	5 000 \$
Droits d'inscription (demandeur négociant) :	60 000 \$
45 000 \$ des droits d'inscription seront portés au crédit des droits de négociation de la première année	
Droits d'inscription (demandeur non-négociant) :	15 000 \$
45 000 \$ seront appliqués comme droits de mise à jour de l'inscription à l'activation d'un numéro de négociation d'organisation participante (« OP »)	
45 000 \$ des droits de mise à jour de l'inscription seront portés au crédit des droits de négociation de la première année	

Bourse de croissance TSX	Droits
Droits de demande :	1 000 \$
Droits d'inscription (demandeur négociant) :	30 000 \$
22 500 \$ des droits d'inscription seront portés au crédit des droits de négociation de la première année	
Droits d'inscription (demandeur non-négociant) :	7 500 \$
22 500 \$ seront appliqués comme droits de mise à jour de l'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP	
22 500 \$ des droits de mise à jour de l'inscription seront portés au crédit des droits de négociation de la première année	

Droits de négociation (en fonction du volume, sauf si stipulé autrement)

Bourse de Toronto	Droits
Droits de base :	1 500 \$ par mois pour les organisations participantes
Opérations d'ouverture :	0,0030 \$ par action par côté, jusqu'à un maximum de 30 \$ par côté Les frais mensuels sont plafonnés à 100 000 \$ par organisation
Opérations à exécution garantie :	0,0030 \$ par action par côté, jusqu'à un maximum de 90 \$ par côté
Clôture de marché (CDM) :	0,0030 \$ par action par côté, jusqu'à un maximum de 30 \$ par côté
Séance boursière prolongée :	0,0010 \$ par action par côté
Mainteneurs de marché :	S'applique aux titres dont ils sont responsables
Titres à cours élevé	Droits de 0,0033 \$ par action active Crédit de 0,0033 \$ par action passive
Titres à faible cours	Droits de 0,00015 \$ par action active Crédit de 0,00015 \$ par action passive
	<ul style="list-style-type: none"> • Aucuns droits pour les opérations d'ouverture • Opérations CDM et de séance boursière prolongée facturées au tarif normal • Crédits nets des mainteneurs de marché portés en compensation des autres frais de négociation de la firme et crédits résiduels remboursés à la firme • Exemption pour les mainteneurs de marché, sauf les mainteneurs de marché de FNB, des premiers 20 000 \$ de droits mensuels nets pour la négociation d'un symbole sous leur responsabilité¹ • Crédit supplémentaire de 0,001 \$ par action passive (pour les actions négociées de plus de 1 \$) accordé aux mainteneurs de marché de

FNB pour compenser en partie les frais encourus pour les activités proactives de couverture des FNB

- Droits par action active de titres à faible cours réduit à 0,0010 \$ si les titres sont négociés en fonction d'un volume d'ordres cachés passifs
- Droits par action active de titres à faible cours réduit à 0,0001 \$ si ces titres sont négociés en fonction d'un volume d'ordres cachés passifs

Crédits pour les symboles

Un crédit mensuel de 100 \$ par symbole de niveau B sous leur responsabilité est accordé aux mainteneurs de marchés qui atteignent leur score de performance mensuelle et qui ont effectué au moins une exécution sur le symbole sous leur responsabilité durant le mois.

Un crédit mensuel de 20 \$ par symbole sous leur responsabilité est accordé à tous les mainteneurs de marchés. Ce crédit de 20 \$ est accordé en sus du crédit par symbole de niveau B ci-dessus.

Annulations de garantie

d'exécution minimale (« GEM ») :

100 \$ par annulation

Facturé au participant responsable de l'annulation d'une opération GEM

GEM et exécution de lots irréguliers :

0,0039 \$ par action pour les titres à cours élevé

0,0010 \$ par action pour les titres à faible cours

S'applique aux opérations exécutées contre le service d'exécution garantie du mainteneur de marché

Conditions de règlement spécial :

0,0010 \$ par action par côté, jusqu'à un maximum de 100 \$ par côté

Les catégories de valeurs mobilières ci-dessous sont exclues du calcul des frais du marché continu après ouverture et les frais suivant leur sont facturés :

Droits et bons de souscription :

Côté actif – 1/40^e de 1 % de la valeur de l'opération – maximum de 50 \$ par opération, droits minimums de 0,50 \$ par opération

Côté passif – aucuns frais

Applications volontaires et opérations d'ouverture – 1/80^e de 1 % de la valeur par côté, jusqu'à un maximum de 50 \$ par opération

Billets et débetures :

0,10 \$ par 1000 \$ de valeur nominale par côté

Titres convertibles :

Chaque opération (incluant les applications volontaires) est facturée à un tarif fixe de 2,00 \$ par côté

Bourse de croissance TSX

Droits

Droits de base :

750 \$ par mois par membre

Opérations d'ouverture :

0,0012 \$ par action par côté, jusqu'à un maximum de 60 \$ par côté

Les frais mensuels sont plafonnés à 55 000 \$ par organisation

Clôture de marché (CDM) :

0,0012 \$ par action par côté jusqu'à un maximum de 60 \$ par côté

Séance boursière prolongée :

0,0002 \$ par action par côté

Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX

Droits du marché continu après ouverture

Barème applicable aux titres à faible cours

Opérations sur le marché continu après ouverture pour tous les titres de la TSX et de la TSXV dont le cours par action est inférieur à 1 \$:

Droits pour demander de la liquidité	Droits par action
Niveau de base	0,0002 \$
Niveau de primes ¹	0,00015 \$
Volume actif négocié en fonction d'un volume d'ordres cachés	0,0001 \$

Crédit pour fournir de la liquidité	Crédit par action
Niveau de base	0,0001 \$

¹ Le programme de primes TMX pour les clients de ce niveau s'applique lorsque tous les critères d'admissibilité du programme de primes sont remplis :

- Le volume mensuel d'opérations sur le marché continu après ouverture pour les titres à faible cours est plus de 20 millions d'actions ou plus que le volume moyen mensuel d'opérations de titres à faible cours sur le marché continu après ouverture au cours du 4^e trimestre 2010.
- Le niveau de primes sera appliqué aux opérations excédentaires par rapport au volume mensuel actif moyen du 4^e trimestre 2010.
- Veuillez vous référer à l'Avis aux organisations participantes et aux membres n° 2011-022 pour un exemple de l'application du niveau de primes

Barème applicable aux titres à cours élevé

Opérations sur le marché continu après ouverture pour tous les titres de la TSX et de la TSXV dont le cours par action est égal ou supérieur à 1 \$:

Droits pour demander de la liquidité ²	Droits par action
Volume mensuel actif : X ≤ 250 M d'actions	0,0035 \$
Volume mensuel actif : X > 250 M d'actions	0,0034 \$
Volume mensuel actif : X > 250 M d'actions ³	0,0033 \$
Volume actif négocié en fonction d'un volume d'ordres cachés	0,0010 \$

Crédit pour fournir de la liquidité ²	Crédit par action
Volume mensuel passif : X ≤ 250 M d'actions	0,0031 \$
Volume mensuel passif : X > 250 M d'actions	0,0031 \$
Volume mensuel passif : X > 250 M d'actions ³	0,0032 \$

² Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité facturé pour des opérations sur le marché continu après ouverture.

³ Le programme de primes TMX pour les clients de ce niveau s'applique lorsque tous les critères d'admissibilité du programme de primes sont remplis :

- Un minimum de 80 % du volume total des opérations exécutées, y compris le volume d'ordres cachés, sur les marchés canadiens doit être sur les marchés TMX.
- L'admissibilité à ce niveau de primes est basée sur l'atteinte du seuil de négociation pour la période des six mois précédents. Le taux d'escompte du niveau de primes sera calculé et accumulé mensuellement et un premier versement sera payé après la première période de six mois, et versé mensuellement par la suite sous réserve du maintien de l'admissibilité.

La facturation pour les ordres Jitney n'est pas établie selon le volume des opérations sur le marché continu après ouverture, mais selon les droits de base.

- Lorsque la liquidité est fournie par la portion non divulguée d'un ordre iceberg durant le marché continu après ouverture, le crédit est limité à 0,0002 \$ par actions pour les titres dont le cours est égal ou supérieur à 1 \$, et limité à 0,000 \$ pour les titres dont le cours est inférieur à 1 \$ pour le volume non divulgué.
- Le volume non divulgué d'un ordre iceberg, le volume d'un ordre caché et le volume négocié en contrepartie du volume d'un ordre caché et le volume d'un ordre Jitney ne sont pas inclus dans le calcul des seuils de volume pour les opérations sur le marché continu après ouverture.
- Tout crédit net du marché continu après ouverture à l'échelle de l'organisation sera premièrement appliqué en compensation des autres frais d'opération de l'organisation. Tout crédit net restant sera versé à l'organisation.

Plateforme d'impression croisée :

GRATUIT

Les droits du marché continu après ouverture déterminent la facturation pour les applications involontaires

Opérations croisées hors circuit :

GRATUIT

Opération de base, CMPV, opération conditionnelle, opération de séance boursière spéciale, opération interne croisée

NEX
Droits

Opérations : 0,0005 \$ par action par côté
Minimum de 3,00 \$ par côté / maximum de 50,00 \$ par côté

Programme Fournisseur de liquidité électronique (FLE) de la Bourse de Toronto

Opérations de marché continu après ouverture pour tous les titres de la Bourse de Toronto désignées par celle-ci pour les FLE préapprouvés admissibles dont le cours par action est égal ou supérieur à 1 \$:

Droits de 0,0034 \$ par action active⁴
Crédit de 0,0031 \$ par action passive⁴

⁴ S'applique uniquement aux actions ordinaires actives et passives **négociées continuellement**. Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité généré par le FLE pour des opérations sur le marché continu après ouverture. Les ordres cachés sont exclus du programme Fournisseur de liquidité électronique (« FLE ») et des critères d'admissibilité et leur facturation est établie aux taux des ordres cachés. Les frais par action active des titres à cours élevé sont réduits à 0,0010 \$ s'ils sont négociés contre un volume d'ordres cachés.

Chaque FLE d'une organisation participante ou de son client jouissant d'un accès direct au marché doit se qualifier au préalable en fonction de son expérience avérée en matière de négociation électronique à fréquence élevée. Lorsqu'il est préqualifié, chaque client d'accès direct au système de négociation des organisations participantes qui entreprend des négociations ou les courtiers des organisations participantes peuvent se voir attribuer un identifiant unique de négociant admissible aux FLE. Les droits FLE ci-dessus s'appliqueront individuellement à chaque FLE préqualifié ayant négocié passivement des titres admissibles aux FLE dans une proportion d'au moins 65 % avec une moyenne quotidienne minimale de 500 000 actions passives provenant de 25 titres admissibles aux FLE ou plus par mois. La participation au programme FLE est assujettie à une entente avec les abonnés.

Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX Types d'ordres cachés (cours médian, cours limité)

Pour tous les titres de la TSX et de la TSXV, le volume d'ordres cachés est exclu du calcul des frais du marché continu après ouverture.

Pour les ordres cachés dont le cours par action est de 1 \$ ou plus :

Demander de la liquidité cachée	Droits de 0,0010 \$ par action active négociée selon le volume d'ordres cachés
Demander de la liquidité visible	Droits de 0,0035 \$ par action active négociée selon le volume d'ordres visibles
Offrir de la liquidité cachée	GRATUIT – aucun frais ni rabais pour les actions passives

Pour les ordres cachés dont le cours par action est de moins de 1 \$:

Demander de la liquidité cachée	Droits de 0,0001 \$ par action active contre le volume d'ordres cachés
Demander de la liquidité visible	Droits de 0,0002 \$ par action active contre le volume d'ordres visibles
Offrir de la liquidité cachée	GRATUIT – aucun frais ni rabais pour les actions passives

Programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX

Pour les précisions concernant le Programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX, veuillez vous référer à l'Avis aux organisations participantes et aux membres n° 2008-011.

Autres frais

Produit	TSX	TSXV	TSX et TSXV
Connectivité de 1 Gb (démarcation) ⁵			Aucuns frais
Connectivité de 10 Gb (démarcation) ⁵			1 500 \$ par mois pour première connexion primaire 1 000 \$ par mois pour connexion primaire supplémentaire 1 000 \$ par mois pour connexion de reprise après sinistre
Nouvelle certification STAMP / FIX			3 000 \$

Installation – sessions groupées	500 \$ par groupe		
Fils de diffusion (TBF / CBF) :			
Organisation participante/Membre	9 000 \$ par mois	6 000 \$ par mois	12 500 \$ par mois
Fournisseur	10 000 \$ par mois	6 500 \$ par mois	14 500 \$ par mois
Fils de diffusion supplémentaires	600 \$ par port		
Droits de base pour les tests de fin de semaine	2 500 \$ par test		
PET uniquement	2 000 \$ par mois		

⁵ Le fournisseur et l'organisation participante ou le membre devront défrayer les frais de l'entreprise de télécommunications.

⁶ Pour une installation standard comprenant deux ports; limite de deux connexions par port.

Tous les montants sont en dollars canadiens et sont assujettis aux taxes en vigueur